



Soutien à l'intensification technologique dans les entreprises

Le Programme d'aide aux entreprises, volet Soutien à l'intensification technologique, s'adresse aux entreprises, surtout celles des secteurs traditionnels, qui n'ont pas la capacité interne de réaliser des activités de R-D ou d'innovation. L'accompagnement de ces entreprises par une ressource extérieure, telle que les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), s'impose donc pour maximiser les chances de succès de leurs projets d'innovation.

Objectifs

- Appuyer les PME dans leur démarche d'innovation par l'introduction et l'adaptation de nouvelles technologies ou par le développement de nouveaux procédés et produits
- Augmenter le nombre de PME qui s'engagent dans une démarche d'innovation
- Accroître la capacité d'innovation des PME par le recours aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)

Clientèle

Entreprises légalement constituées et en activité au Québec. Une priorité est accordée aux entreprises de 200 employés et moins

Projets admissibles

- Projets d'innovation, d'adaptation ou de transfert technologique (produits ou procédés)
- Projets portant sur une amélioration notable des technologies ou produits existants

Tous les projets doivent être réalisés en collaboration avec un ou plusieurs CCTT.

Aide financière

Jusqu'à 50 % du projet, avec un plafond de 50 000 \$ par projet. Maximum de trois projets sur trois ans par entreprise. Une proportion de 50 % du financement doit être associée à des travaux réalisés par un ou des CCTT.

S'adresser à:

Directions régionales du MDEIE
www.mdeie.gouv.qc.ca

Réseau Trans-tech
www.reseau transtech.qc.ca

Centres collégiaux de transfert de technologie
www.reseau transtech.qc.ca